



service de l'information (514) 286-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN

no 137

semaine du 23
au 29 octobre 1981

nouvelles csn

**vote
dans la construction
du 4 au 9 novembre**

**On
se construit
SOLIDE**



CSN
construction



**12 novembre
journée nationale
de sensibilisation
face aux coupures
dans les services
publics**

page 6

ASSEZ!

**contre les taux d'intérêts
contre le chômage et l'inflation**

**ENSEMBLE À OTTAWA LE 21 NOVEMBRE
manifestation unitaire CTC CSN CEQ FTQ**



agenda du mouvement

- 26-31 **FTPF** congrès régulier
- 27-29 **FNC** bureau fédéral
- 29 **Inter conseils centraux** à Québec
- 29-1 **FNEQ** conseil fédéral
- 30 **Commerce** réunion provinciale secteur hôtels-restaurants, à Montréal
- 30-1 **FESP** conseil fédéral
- novembre**
- 2-8 **CMT** séminaire sur les thèmes du prochain congrès
- 4-8 **construction** vote provincial d'adhésion
- 7 **Conseil central Gaspésie** mini-congrès à Gaspé
- 5 **Comité condition féminine**, à Montréal
- 6-7 **Condition féminine** session de coordination des comités régionaux, à Montréal
- 7 **Conseil central Gaspésie** mini-congrès à Gaspé
- 9-13 **session de formation pour les salarié-e-s** organisation phase I
- 18-20 **session de formation cadres et officiers** crise et stratégie syndicale
- 21 **manifestation unitaire** à Ottawa
- 23-27 **session de formation pour les salarié-e-s** arbitrage
- 24-26 **CSN** conseil confédéral spécial à Longueuil



Conseil syndical élu au congrès

- | | |
|--|--|
| Président: Gérald Larose | Éducation: Camille Lacoste |
| Vice-président: Réal Daoust | Région centre-ville: Suzanne Garant |
| Secrétare générale: Irène Ellenberger | Région centre-nord: Catherine Loumède |
| Secrétare adjoint: René Paradis | Région est: Michel Latour |
| Trésorier: Olivier Lemieux | Région ouest: Gilles Boulé |
| Action politique: Pierre Paquette | Région rive-sud: Richard Villeneuve |
| Information: Jacques Tanguay | |

Au conseil central de Montréal UN CONGRÈS PLEIN DE VIE

En cinq jours le congrès du Conseil Central de Montréal (CSN) a permis à plus de 600 délégué(e)s officiel(le)s et fraternel(le)s de faire le point sur sept (7) fronts de lutte (condition féminine, santé-sécurité, organisation, immigrant(e)s/néo-québécois(es), conditions de vie, sommet populaire, droit au travail/syndicat des chômeurs(euses), solidarité internationale), sur quatre services de base (grève/appui aux luttes, éducation, information, lois sociales), sur le fonctionnement des structures décisionnelles (congrès, assemblée générale, conseil syndical) et des composantes militantes (régions, comités centraux, ressources permanentes) et de décider d'une orientation stratégique quant à la riposte syndicale contre les effets de la pire crise économique qu'il a été donné de vivre depuis les années 30.

C'est avec empressement que le congrès a confirmé les mandats qui lui étaient demandés de poursuivre: les efforts de démocratisation et d'élargissement des différents fronts de lutte du Conseil Central de Montréal (CSN). De même, il n'a pas hésité, dans le contexte de crise actuelle, de faire de l'appui aux luttes une priorité pour les deux prochaines années.

Là où le débat s'est davantage serré, c'est lorsque l'on a abordé la proposition d'une campagne de mobilisation large et graduée contre la dégradation des conditions de vie, de travail et de revenus.

Deux thèses se sont violemment affrontées. L'équipe sortante proposait une campagne qui au point de départ devait faire écho

et porter d'emblée les revendications de tous les secteurs privé, public, des syndiqués, des non-syndiqués, des chômeurs, des assistés-sociaux, des locataires, des petits propriétaires, des étudiants, etc., et échelonnée graduellement sur trois étapes, avec comme point de départ la manifestation du 21 novembre.

L'équipe d'opposition (c'est le nom qu'elle se donnait) proposait rien de plus, rien de moins que la campagne du secteur public, particulièrement celle de la F.A.S., à laquelle tous les secteurs devaient se surborderonner.

Le secteur privé a bien défendu son point. L'unité des deux secteurs ne se fera jamais au détriment des revendications de l'un des deux secteurs.

Le débat fut long mais le mandat fut clair. La thèse de l'équipe d'opposition fut massivement rejetée.

À l'occasion de la présentation du budget, il y eut un débat sur la place des différents fronts de lutte dans le Conseil Central. Le congrès a décidé de faire de la place à tous les fronts de lutte, à tous les services et à tous les militants et militantes qui voudraient consacrer des énergies à quelques tâches que ce soit au Conseil Central.

Enfin, il y eut élection. C'est l'équipe qui défendit et remporta la décision du congrès, quant à l'orientation stratégique, qui fut élue par une majorité qui oscille entre 60% et 70%. Heureux retour de l'histoire. C'est depuis 1972 qu'on n'avait pas vu une direction du Conseil Central de Montréal aussi majoritairement composée du secteur privé.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada double dans l'espace d'un an; les taux d'intérêts sur les prêts exigés par les banques et les caisses populaires passent de 12 à 21 pour cent dans la même période; des dizaines de milliers de ménages canadiens sont obligés de vendre leur maison ou se la font saisir par la banque, étant incapables de faire face aux paiements mensuels; des milliers d'agriculteurs et de PME font faillite lorsque les frais d'intérêts dépassent leurs revenus; les consommateurs ralentissent leurs achats d'automobiles, réfrigérateurs et autres biens importants pour éviter d'encourir de nouveaux emprunts, ce qui se traduit par des mises à pied dans de nombreuses industries.

Tous ces phénomènes sont la conséquence d'une politique appliquée par le gouvernement canadien par le biais de la Banque du Canada visant à "restreindre la masse monétaire", c'est-à-dire que l'on veut limiter le nombre d'emprunts en les rendant plus coûteux par l'augmentation des taux d'intérêt. La politique des taux d'intérêts élevés constitue, selon le discours gouvernemental, la "pierre angulaire" de la lutte contre l'inflation au Canada, parce qu'elle forcera les consommateurs à diminuer les dépenses inutiles, ce qui baissera les pressions inflationnistes. De plus, disent les porte-parole fédéraux cette politique, en forçant tout le monde à se restreindre, fait subir équitablement à toute la population les frais de la lutte anti-inflationniste.

Qu'en est-il de ces prétentions?

Les faits démontrent que ces prétentions sont complètement fausses: le taux d'inflation au Canada

la manifestation du 21 novembre

LES TAUX D'INTÉRÊTS: CAUSE PRINCIPALE DE L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

Le mouvement syndical canadien a décidé de monter à Ottawa le 21 novembre prochain afin de protester contre la hausse des taux d'intérêts, l'inflation et le chômage. Dans une série d'articles que nous entreprenons aujourd'hui, nouvelles csn tentera de démontrer de quelle manière ces facteurs contribuent à la détérioration de nos conditions de vie.

(12.5% entre septembre 1980 et septembre 1981) est près d'atteindre un record de tous les temps; pour ce qui est des biens de première nécessité, particulièrement le transport et l'habitation, le taux d'inflation est encore supérieur: De plus, les banques canadiennes ont vu leurs bénéfices accroître de 46.5% dans les six (6) premiers mois de 1981; les fiducies et compagnies de finances ont vu leurs bénéfices augmenter de 58.4% dans la même période; les achats de voitures de luxe (Cadillac, Mercedes, BMW, Jaguar, LTD, Volks Minibus, etc.) sont montés en flèche en 1981, en même temps que la vente des autres modèles est en baisse; les achats de maisons de luxe et d'immobilier pour fins spéculatives augmentent en même temps que les ventes de maisons unifamiliales modestes sont tombées à près de zéro.

Les taux d'intérêt: principale cause de l'inflation

La politique de hauts taux d'intérêt que Gerald Bouey (gouverneur de la Banque du Canada), MacEachen et Trudeau ont encore le culot de présenter comme une politique anti-inflationniste, constitue au contraire, la première cause de l'accélération de l'inflation des derniers mois. Une personne qui détenait un prêt hypothécaire à 12% pour \$35,000, remboursable en 25 ans, aura vu ses paiements mensuels passer de \$361 à \$591 si elle l'avait renouvelé en août ou septembre, lorsque le taux hypothécaire était à 21%. Des augmentations de loyer du même ordre ont été subies par de nombreux locataires québécois en juillet, ou le seront en juillet prochain, les propriétaires passant à leurs locataires les frais hypothé-

caires. Et la disparition de nombreux agriculteurs ne fera qu'augmenter la rareté des aliments et une augmentation des prix, sans parler de toutes les entreprises, agricoles et autres, qui chercheront à faire payer par les consommateurs leurs frais d'intérêt additionnels.

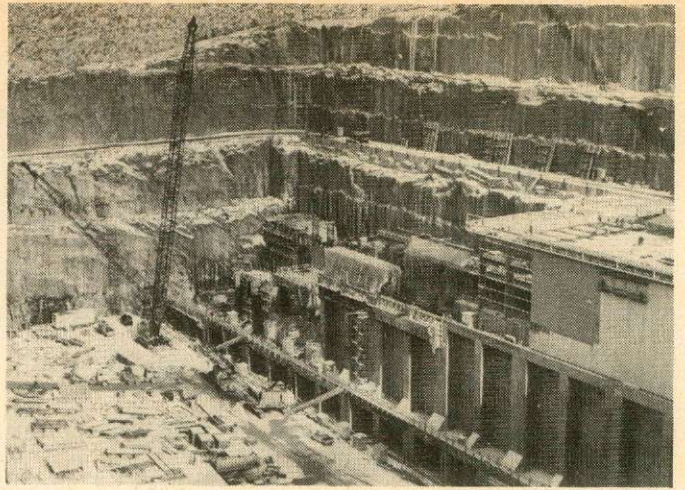
Loin de peser également sur tout le monde, les taux d'intérêt élevés profitent énormément à certaines couches de la population: ceux qui ont de l'argent liquide à investir à 20% d'intérêt, — les familles riches, certaines grosses sociétés, — roulent dans l'or actuellement. Mais loin d'investir leurs gains dans des activités productives qui créent de l'emploi, cet argent est utilisé pour une consommation de luxe ou des investissements spéculatifs, tels l'immobilier, des pièces d'art, des obligations à court terme. Les institutions financières ont trouvé moyen de profiter de la situation de rareté de l'argent, tout comme les sociétés pétrolières l'ont fait en profitant de la crise du pétrole depuis 1973.

La politique de hauts taux d'intérêt constitue donc avant tout une politique de redistribution de la richesse, des emprunteurs vers les prêteurs, des petits vers les gros, des pauvres vers les riches, des travailleurs vers les capitalistes.

C'est une politique qui attaque le niveau de vie de toutes les classes ouvrières et populaires au profit d'un petit nombre de spéculateurs professionnels et de capitalistes. C'est pourquoi il faut que le mouvement syndical du Québec et du Canada donne, le 21 novembre, une réponse forte et unifiée à l'attaque sans précédent que constitue la politique de hauts taux d'intérêt pratiquée par le gouvernement canadien.

REPORTAGE

DANS L'ENSEMBLE DU QUÉBEC COMME À LA BAIE JAMES LES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION VEULENT DES SYNDICATS SOLIDES

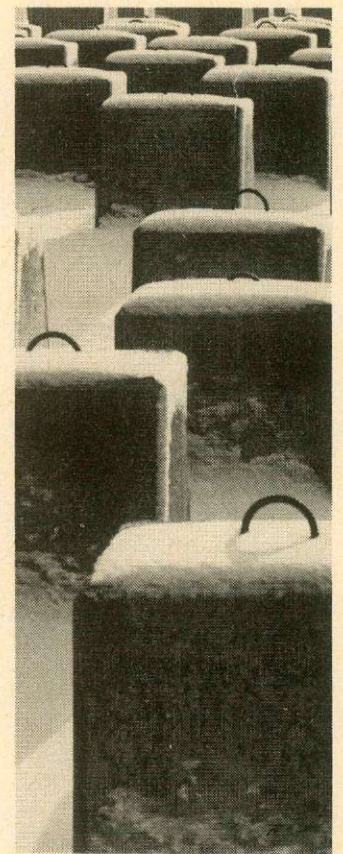


Les travailleurs de la construction de la Baie James, comme ceux de tout le Québec votent, à compter du 4 novembre, jusqu'au 8 novembre, pour la centrale syndicale qui les représentera aux négociations du prochain décret de l'industrie de la construction.

En fin de semaine dernière, le président de la CSN, Norbert Rodrigue et Michel Chartrand, ont fait la tournée des chantiers, expliquant à ces travailleurs le choix fondamental qu'ils doivent faire pour amener la CSN-Construction à les représenter.

“Pour en finir avec l'insécurité d'emploi, leur affirmait le président de la CSN, il faut se regrouper et se donner le mandat d'aller chercher l'ancienneté.”

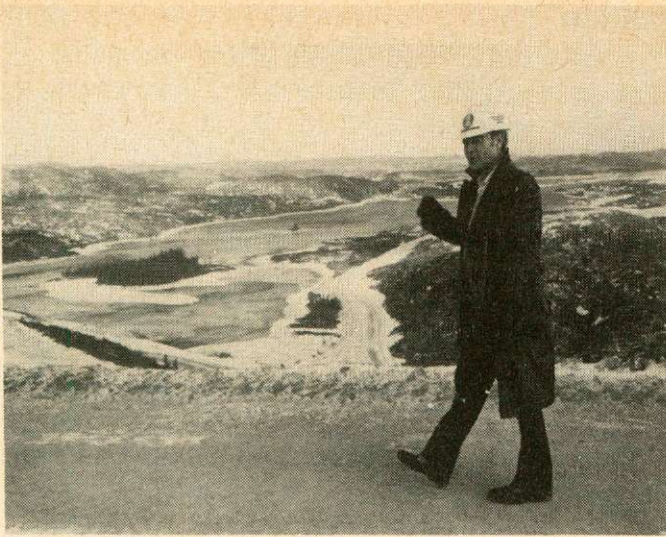
Dans la salle, des vieux de la Manic raconteront comment l'ancienneté les protégeait là-bas et comment, parce qu'ils avaient une convention collective qui obligeait l'employeur à les respecter, ils ne souffraient pas des



conditions pénibles d'isolement et d'oppression qu'ils vivent à la Baie James...

Car, même s'ils gagnent cher, le gouvernement leur enlève plus de 50% de leur salaire... ça n'achète pas l'affection perdue de leurs familles, de leur femme, de leurs enfants restés en-bas à les attendre, six mois par an.





Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, visitait pour la première fois le chantier de la Baie-James, où la CSN représentait, en 1981, la majorité des travailleurs de la construction à l'emploi des différents contracteurs de la Société d'énergie de la Baie-James.



"Même si ça fait dix-huit ans qu'on travaille sur les grands chantiers isolés du Nord, de la Manic, de Churchill Falls, de la Baie-James, on ne s'habitue jamais à l'isolement loin des siens..."



Pour Michel Chartrand, en visite à Fontanges, les travailleurs de la Baie James ne sont pas différents des travailleurs de construction du Québec aux prises avec l'arbitraire patronal et les congédiements lorsqu'ils veulent faire respecter les normes de sécurité.



LE 12 NOVEMBRE 1981 JOURNÉE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DES COUPURES DANS LES SERVICES PUBLICS

Les fédérations du secteur public de la CSN (FAS, FNEQ, FESP et FPSCQ) tenaient vendredi le 30 octobre des conseils fédéraux conjoints à Québec, au cours desquels le comité de coordination des négociations dans le secteur public a soumis un plan d'action unitaire (ci-contre) contre les coupures dans le secteur public. Au moment d'aller sous presse, les résultats de cette rencontre n'étaient pas encore connus. Plus d'information la semaine prochaine.



Objectifs

1. informer les travailleurs et travailleuses du secteur public (éducation et affaires sociales) des effets des coupures sur leurs conditions de travail.
2. informer l'ensemble des travailleurs et travailleuses, ainsi que la population en général des effets des coupures sur les services à la population.
3. donner le coup d'envoi de la mobilisation des travailleurs et travailleuses du secteur public, contre les effets des coupures, et en prévision des enjeux qui se dessinent pour la prochaine ronde de négociations.
4. élargir nos appuis auprès de la population, des usagers des services publics, des groupes populaires, des autres groupes syndicaux.

Calendrier des événements

- | | |
|---------------|---|
| 22 octobre | comité de liaison du CCNSP |
| 24 octobre | CCNSP |
| 29 octobre | comité inter conseils centraux |
| 30 octobre | conseils fédéraux conjoints du secteur public |
| 30 octobre | comité national de mobilisation |
| 2-6 novembre | comités régionaux de mobilisation |
| 2-11 novembre | assemblées locales dans les syndicats |
| 9-10 novembre | rapports d'étape |
| 12 novembre | journée nationale de sensibilisation |

Contenu de la journée du 12

1. **Affaires sociales**
piquetage de 12h à 14h, devant les lieux de travail; information auprès des usagers; invitations aux autres syndicats de l'établissement à participer.
2. **Éducation**
secteur CEGEP: assemblées conjointes sur l'heure du midi des professionnels non enseignants (FPSCQ), du soutien FESP et des enseignants (FNEQ), en liaison avec la FEC (CEQ) et l'ANEQ
Collèges privés et université: actions équivalentes.
secteur scolaire: rassemblement sur l'heure du midi devant les établissements des C.S. locales et régionales, avec piquetage.
3. **Diffusion de tracts**
opération diffusion de tracts à la population dans les lieux publics, dans toutes les régions du Québec
4. **Assemblées**
assemblées des militants dans tous les conseils centraux, après l'opération diffusion de tracts, à 21h30, pour faire le bilan.



DOSSIER

DES HAÏTIENS NOUS LANCENT UN APPEL AU SECOURS



C'est à la CSN, au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue mercredi, que des journalistes et un syndicaliste haïtiens, expulsés d'Haïti et accueillis au pays depuis trois semaines, ont lancé un pressant appel aux gouvernements canadiens et français "pour qu'ils aient la générosité d'offrir l'asile politique à nos compatriotes condamnés".

Aux journalistes québécois et canadiens, ils demandent "d'être plus attentifs au grand cri d'un petit

peuple damné de la terre, le peuple d'Haïti".

Le secrétaire-général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens qui est, comme la CSN, affiliée à la Confédération mondiale du travail (CMT), Yves-Antoine Richard, résume le point de vue des autres: "On parle beaucoup du Salvador, on parle beaucoup du Nicaragua, mais on oublie souvent les 6 millions d'Haïtiens qui sont pourtant très près de l'Amérique du Nord".

Le 28 novembre 1980, le président Duvalier d'Haïti déclenchait une opération répression d'envergure sur tout le territoire d'Haïti et faisait arrêter au-delà de 1500 citoyens haïtiens.

À la différence des autres opérations du même genre, beaucoup plus fréquentes et aveugles dans les années '60, la répression du 28 novembre dernier était sélective. Il fallait désamorcer ce grand mouvement de résistance qui se manifestait clairement dans toutes les couches de la population en orientant la répression vers les points où se constituaient de plus en plus nettement des foyers d'avant-garde d'une action légale, organisée et irrésistible (ex.: la Ligue haïtienne des droits humains, les partis Démocrate et Social-Chrétien d'opposition, les syndicats, la presse indépendante, etc.).

La constitution de la Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens (C.A.T.H.), six mois plus tôt, marque un point tournant, une étape importante de l'organisation de masse en Haïti, de la montée de la presse démocratique: l'oppression du peuple et son désir de sortir de son écrasement en témoignent.

Parmi les personnes ar-

rêtées, tous les employés et journalistes de Radio Haïti Inter ainsi que d'autres membres de la presse indépendante, de partis politiques et leur famille.

Expulser ceux qui sont connus

Par la suite, la répression devait s'étendre sur tout le pays. Mais la répression du 28 novembre ne pouvait résoudre ni les déchirants problèmes économiques ni couper court à l'agitation sociale, ni représenter un sauvetage pour un pouvoir déjà en chute libre.

Pour les stratèges du régime, une solution intelligente était trouvée: exiler les journalistes et les personnalités connues qui représentaient les pôles majeurs de tension et garder les prisonniers inconnus en compagnie de l'irréductible anti-duvaliériste Sylvio Claude, président du Parti Démocratique Chrétien Haïtien, dans la perspective d'un jugement de justification qui serait à la fois la mise à mort de l'opposition intérieure et un paravent pour la libéralisation Jean-Claudiste. Ce qui fut fait.

Du 1er au 25 décembre 1980, la majorité des journalistes et des personnalités politiques comme Gré-

"Il faut faire connaître davantage la situation en Haïti"

Yves-Antoine Richard



À 29 ans, Yves-Antoine Richard est secrétaire-général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH).

Mais le 22 décembre '80, à 10 heures du matin, alors qu'il est réuni avec 35 travailleurs d'une entreprise de textile dans un local des Pères Salésiens, une troupe de Tontons Macoutes intervient, matraque les ouvriers, tue un des travailleurs à la mitraillette et arrête Yves-Antoine Richard.

Conduit avec d'autres travailleurs aux casernes Dessalines, il y est accusé d'être incendiaire et agitateur communiste. De là, on le dirige dans les caves du Palais national, lieu de résidence de Jean-Claude Duvalier. Dans ces lieux sinistres "où la lumière du jour n'arrive même pas", il réussit quand même à apercevoir, dans les lueurs des torches électriques des

gardiens, des squelettes, probablement ceux d'anciens prisonniers, qui jonchent le sol.

Le 24 décembre, on le conduit au bureau même du président Duvalier, qui lui propose de passer à la télévision pour dénoncer la CLAT comme étant une organisation communiste et pour exhorter les ouvriers à appuyer "la politique de justice sociale" du gouvernement. Duvalier, jouant avec une liasse de billets de banque, précise qu'il sera grassement rémunéré s'il accepte.

Il refuse. Le lendemain, il est expulsé du pays en compagnie de cinq journalistes et d'une psychologue.

"Si je suis encore vivant aujourd'hui, c'est parce que j'étais connu dans le pays et qu'il était difficile pour le gouvernement de me garder. Mais mes autres camarades, travailleurs et ouvriers, qui sont encore en prison, que deviennent-ils?" Il montre alors une liste de 88 membres de syndicats dont on est sans nouvelles depuis plusieurs mois.

Son cri d'angoisse est le même que celui de ses autres camarades. "Nous mettons toutes nos énergies à faire libérer ceux et celles qui sont encore en prison en Haïti."

Aux gouvernements du monde occidental, il lance un pressant appel, que la

CSN a d'ailleurs déjà lancé: "Il faut mettre fin à l'aide internationale à Haïti parce que cette aide ne se rend pas au peuple; elle ne sert qu'à enrichir ceux qui exploitent le peuple."

À nouvelles-csn, Yves-Antoine Richard demande

l'appui des syndicats de la CSN. "Je pourrais rencontrer les syndicats et expliquer notre situation", nous dit celui dont l'organisation syndicale comptait 18,000 membres répartis dans 25 syndicats avant le grand coup de Duvalier.



Même sortis de "l'enfer haïtien", les travailleurs originaires de ce pays et immigrés au Canada ne sont pas au bout de leurs peines. C'est ainsi que durant le dernier congrès du Conseil central de Montréal, les délégués sont allés manifester devant l'usine de vêtements Jeantex, pour appuyer les revendications des travailleurs-euses de Tex-Bleach qui ont perdu leurs emplois quand le propriétaire a mis les clés dans la porte et transporté sa machinerie ailleurs, ouvrant une nouvelle usine sous le nom de Jeantex.

goire Eugène, président du Parti Social-Chrétien, Jean L. Domique, directeur de Radio Haiti Inter, Abel Cangé secrétaire général du Parti Démocrate Chrétien et plusieurs autres furent expulsés. Par contre les importants facteurs de pres-

sion ayant été vidés, les prisonniers restant dans les cachots de Duvalier servaient de boucs-émissaires.

Les travaux forcés

Vingt-six d'entre eux furent condamnés le 26 août

dernier, sans procès véritable, à 15 ans de travaux forcés. Il est important de noter qu'une condamnation à 15 ans de travaux forcés en Haïti signifie une lente mise à mort.

Deux mois après la condamnation dite légale, tous

les prisonniers étaient sous les menaces des tontons-macoutes qui envahissaient les cellules Sylvio Claude a été sauvagement battu parce qu'il réclamait une assistance médicale pour ses yeux atteints de conjonctivite...

retour au travail chez Rexfor dans les Appalaches

LES TRAVAILLEURS FORESTIERS SONT SATISFAITS

Suite à un arrêt de travail qui aura duré près de trois mois, les 150 travailleurs de Rexfor, regroupés en deux syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), en sont venus à une entente avec leur employeur concernant le renouvellement de leur convention collective. On se rappellera que le 20 juillet dernier, les travailleurs de Rexfor décidaient de déclencher la grève afin de hâter le renouvellement de leur convention collective, échue depuis 1 1/2 an soit depuis le 31 janvier 1980. Les principaux problèmes en litige étaient à ce moment-là le projet de mécanisation de Rexfor, la sécurité-santé, les augmentations salariales et l'allocation de transport. Sans être au coeur du litige, il faut également rappeler que le problème du partage des travaux de coupe et d'aménagement entre Rexfor et la coopérative de gestion forestière des appalaches, persistait au moment où a débuté l'arrêt de travail.

Entente avec l'employeur

L'entente intervenue la semaine dernière entre les deux parties règle l'ensemble des conventions collectives. Les principaux points de cette entente sont les suivants: la convention collective sera de 3 ans, débutant le 1er février 1981 pour se terminer le 31 janvier 1984,

avec une année de rétroactivité pour 1980. Les taux négociés pour chaque année: en 1980, 12%; en 1981, 10%; en 1982, 10% et en 1983, réouverture sur les salaires. S'ajoute à ces augmentations une formule de compensation pour l'augmentation du coût de la vie, qui prévoit le versement d'un montant forfaitaire basé sur la différence entre l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et les taux négociés. Sur d'autres plans, l'entente prévoit une allocation pour le transport personnel, qui sera maintenant accessible à tous les salariés, des dispositions sur la santé-sécurité au travail et une formule d'ancienneté entièrement renouvelée. Enfin, la nouvelle convention prévoit que pour les cinq prochaines années, aucune mise-à-pied ou réduction de la saison de travail actuelle ne pourra résulter d'une mécanisation des opérations de l'employeur. Cette disposition pourra être rediscutée après trois ans.

Entente sur le partage des travaux

Quant à l'entente intervenue parallèlement à la négociation collective entre le Ministère de l'Énergie et des Ressources, Rexfor, la coopérative de gestion forestière des appalaches et les syndicats des travailleurs de Rexfor, concernant le partage des travaux forestiers dans la F.D.A., elle

pourra être rendue publique d'ici quelques semaines, suite à son approbation par le conseil des ministres. Mais, dans son ensemble, nous pouvons dire qu'elle rencontre entièrement les objectifs poursuivis par les travailleurs de Rexfor.

Les travailleurs de Rexfor sont fiers aujourd'hui d'annoncer à la population régionale que l'ensemble des problèmes qui ont perturbé les opérations forestières dans la F.D.A. au cours des dernières années ont maintenant trouvé une solution. Les ententes intervenues permettent d'espérer que les affrontements que nous avons connus ne se répèteront plus. Pour les travailleurs de Rexfor, la lutte aura été longue et parfois difficile. Il suffit de souligner qu'avant la reprise du travail, la semaine dernière, nous avons travaillé 4 mois seulement au cours des deux dernières années. Mais en aucun temps, nous avons douté du bien-fondé de notre lutte. Il s'agissait de défendre notre gagne-pain et par les temps qui courent, tous admettront que ce n'est pas un luxe que d'avoir une job et que le droit au travail doit prendre aujourd'hui plus que jamais sa place dans notre société. Il faut rappeler que les véritables problèmes ont commencé lorsqu'un ministre s'est arrogé le droit d'enlever à des travailleurs leur gagne-pain sans tenir compte d'aucune façon de leurs droits.

Des remerciements et des critiques

Nous voulons en terminant, remercier tous ceux qui nous ont appuyés, qui nous ont aidés à trouver une solution digne et juste à ce conflit. Nous pensons d'abord à la CSN qui en aucun moment a ménagé les ressources et les appuis pour nous aider à gagner notre lutte. Nous pensons à tous les travailleurs et travailleuses de la région qui n'ont pas râté les occasions de nous appuyer. Nous pensons également aux nombreux représentants municipaux (maires et échevins) qui n'ont pas craint de nous exprimer leur appui.

Nous pensons à la population régionale qui nous a largement appuyés par une pétition. Nous ne pouvons pas malheureusement en dire autant des députés de la région, qui ont refusé d'assumer leurs responsabilités. Nous ne pouvons en dire autant également de la police, qui à plusieurs reprises est intervenue pour empêcher les travailleurs d'exercer leur droit démocratique de négocier leurs conditions de travail. Nous espérons d'ailleurs que le conflit étant réglé sur la base d'une entente mutuelle garante d'une paix sociale pour les prochaines années, la police cessera ses mesures de harcèlement auprès des travailleurs de la région.

“Continuons à bâtir”, disent les travailleurs du papier et de la forêt en congrès à Québec.



Assemblée générale du syndicat du papier de Kénogami en grève en juin 80.

En congrès à Québec, les délégués de la FTPF ont dénoncé le ministère du travail et ses fonctionnaires qui paralysent continuellement les travailleurs et mettent un obstacle à leurs revendications sous le prétexte que de telles revendications n'ont pas été négociées ailleurs.

“Comment négocier une formule d'indexation quand les conciliateurs prennent prétexte que ça n'existe pas ailleurs pour refuser de nous donner raison?”, souligne l'exécutif dans son rapport au congrès.

Au cours des deux dernières années, plusieurs centaines de membres de la FTPF, tant dans les usines qu'en forêt, ont dû vivre des conflits longs et difficiles. Dans la majorité des cas, ils se sont heurtés à la difficulté d'obtenir satisfaction dans des revendications qui ne cadraient pas

avec ce qu'on appelle dans le milieu les “patterns” existant.

Les expériences passées amènent les syndicats de ces secteurs à améliorer encore les moyens d'établir un meilleur rapport de forces. L'exécutif continue de mettre de l'avant le plus grand regroupement possible, mais ajoute que “ceci ne peut se faire à une vitesse qui n'est pas acceptée par l'ensemble des effectifs de la fédération”.

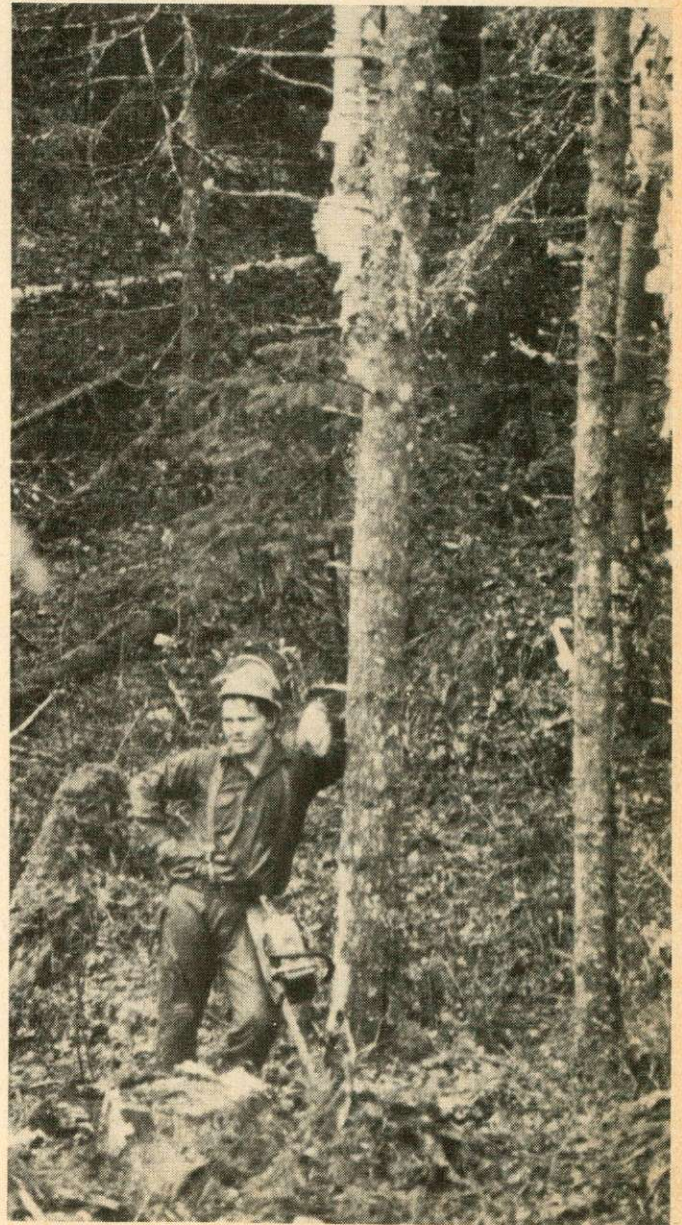
Sur ce plan, la FTPF compte suivre de très près les travaux du Comité de coordination des négociations, mis en place à la suite du dernier congrès de la CSN; la fédération propose d'ailleurs la tenue d'un conseil fédéral portant sur cette question quand les travaux du Comité de coordination seront davantage avancés.

Prenant comme exemple l'approvisionnement en

matières premières des usines durant la grève de 13 mois des travailleurs forestiers, le rapport de l'exécutif contient une dénonciation “de ce gouvernement qui est trop faible pour faire respecter ses propres lois, comme la loi anti-scabs”. Le rapport souligne que

malgré tous les efforts faits par les syndicats et la fédération à tous les niveaux, localement, régionalement et au gouvernement, rien n'a changé et les usines ont continué leur approvisionnement.

La FTPF a également profité de son congrès pour “remercier ceux et celles qui ont aidés leurs membres en conflit: les salariés, la population, les groupes extérieurs au mouvement, les syndicats CSN, les conseils centraux, les fédérations et la centrale”, en particulier lors de la Grande corvée.



Travailleur forestier sur les chantiers de la Mattawin

Des victimes de fermetures se rassemblent



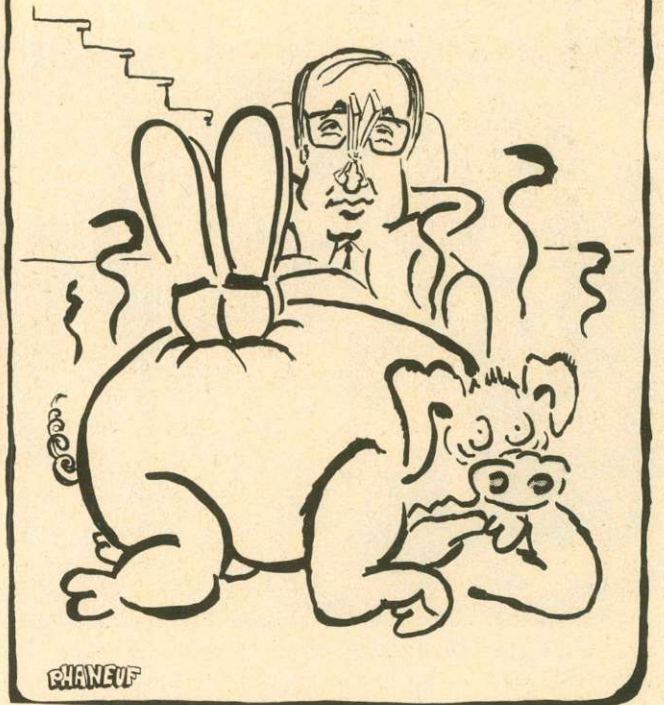
Illustrer ce que ça représente concrètement dans la vie d'un(e) travailleur(euse) le fait de se retrouver du jour au lendemain dans la rue, victime d'une fermeture d'usine ou d'un licenciement massif. Raconter les nombreuses luttes qui se mènent dans plusieurs régions et secteurs pour contrer les effets de ces mises à pied. Décrire le caractère tragique de la situation de l'emploi. Rappeler les revendications et objectifs essentiels que nous devons atteindre à court terme pour protéger le droit au travail et les conditions de vie des travailleurs(euses) licenciés(es). Ce sont là les principaux sujets qu'entendent aborder les travailleurs(euses) CSN, victimes de fermetures d'usines et licenciements massifs dans la préparation d'un manifeste qu'ils veulent être le reflet de ce qu'ils(elles) vivent et exigent.

Réunis le 19 octobre dernier, les représentants des divers syndicats concernés, de fédérations et de conseils centraux, se sont également penchés sur les actions à entreprendre au cours des mois à venir pour permettre l'aboutissement réel de leurs revendications. Une nouvelle rencontre se tiendra vers la mi-novembre pour étudier collectivement le projet du manifeste et déterminer plus spécifiquement les actions qui devront suivre.

Dans les semaines qui viennent, les fédérations plus spécialement celles du secteur privé, auront à se pencher sur les formes d'appuis que le plus grand nombre de travailleurs(euses) syndiqué(es) pourront apporter à leurs camarades victimes de fermetures et licenciement, et cela particulièrement lors de la présentation du manifeste au Gouvernement du Québec.

LA SOLUTION DUHAÏNE,
POUR COMBATTRE LES HAUSSES DE L'ÉLECTRICITÉ :

"UN POÊLE À BOIS DANS SA CUISINE
ET UNE TRUIE DANS SA CAVE !"



Monsieur le ministre,

Hier soir, à la télévision, je vous ai entendu dire que vous prêchiez l'exemple pour la diminution des coûts de l'énergie en ayant une "truie" dans votre cave et un poêle dans votre cuisine.

Mon mari et moi, on se demandait qu'est-ce qu'on pourrait faire pour suivre votre exemple vu qu'on reste dans un logement au troisième étage et qu'on n'a pas de cave. Et puis, avec des voisins au-dessus de chez-nous, ça serait difficile de faire passer une cheminée dans leur appartement pour notre poêle à bois dans la cuisine.

D'un autre côté, on a quatre enfants. Il faut que je lave tous les jours et ma sècheuse à linge marche tous les jours elle aussi. Et puis, il y a l'eau chaude, le poêle électrique (paraîtrait que le propriétaire était au gaz avant mais qu'il

avait changé pour l'électricité pour réduire les coûts), la T.V., la radio, les cassettes de disco pour mon plus vieux qui prennent de l'électricité.

Mon mari qui travaille pour un excavateur de la municipalité gagne pas trop cher mais le pire, c'est qu'il est chômeur à peu près 3 mois par année. Moi je l'aide en faisant un peu de couture pour les autres. On avait mis un peu d'argent de côté pour essayer de s'acheter un bungalow mais là mon mari me dit qu'à cause des taux d'intérêts on peut plus l'acheter. Je vous écris pour savoir si vous pourriez pas repasser de nouveau à la télévision pour nous donner d'autres exemples que ceux-là qu'on pourrait suivre mon mari et moi.

Bien à vous, monsieur le ministre

Madame J. Bleau

...petites nouvelles...



solidarité



Le fonds d'aide à la famille de Gérard Gagné, ex-président du syndicat de la Commonwealth Plywood, a amassé jusqu'ici la somme de \$8,820.25. Le camarade Gérard Gagné est décédé le 7 mai dernier, lorsque fauché par un arbre alors qu'il travaillait à la scierie des Outardes, pour la CIP. Il était originaire de Ste-Irène, petit village de la vallée de la Matépédia.

Le fonds d'aide doit continuer à grossir.



Une rencontre a eu lieu à Montréal le 21 octobre dernier, entre l'exécutif de la F.A.S. et ceux des trois regroupements d'infirmières non-affiliés à une centrale, soient: le SPIIQ, la FQII et les Infirmières Unies.

Cette rencontre a permis aux représentants de la CSN d'exposer leur plan d'action adopté lors du Conseil Confédéral. Les 4 associations se sont entendues pour échanger leurs informations portant sur les effets des coupures dans le domaine hospitalier. Il a

aussi été décidé de permettre aux syndicats de se réunir conjointement au cours des prochaines semaines, dans le respect de leur autonomie, afin de mener une action la plus unitaire possible.



la loi et nous

La MIUF: les victimes veulent une extension du délai

La Fédération des Comités de Victimes de la Mousse d'Urée du Québec a demandé au gouvernement du Québec, qu'il extentionne le délai de prescription pour vices cachés à un an, pour les propriétaires de maisons qui ont utilisé cet isolant. Plusieurs d'entre eux voient leurs délais légaux expirer ces jours-ci et ignorent s'ils doivent entreprendre des poursuites, les gouvernements n'ayant jusqu'ici jamais donné suite à leurs promesses d'interventions. La Fédération a aussi réitéré sa demande à l'effet que tous les bureaux d'aide juridique puissent entreprendre gratuitement au nom des victimes le demandant, des procédures juridiques contre les responsables de leurs problèmes.

Au gouvernement fédéral, la Fédération exige qu'il mette fin à ses nombreuses études sur les dangers maintes fois prouvés de cette mousse isolante et qu'il établisse un programme de subventions pour aider les propriétaires de

maisons à faire retirer cette substance toxique de leurs maisons.

conflits de travail

Le Syndicat des Employé(e)s du Centre d'Accueil de la Petite Nation, dans la région de Hull, a demandé au Service des relations de travail du Ministère des Affaires Sociales qu'il intervienne afin de rétablir des conditions de travail décentes dans l'institution.

Le syndicat dénonce l'attitude du directeur général qui utilise la provocation, les menaces et le chantage à l'endroit des syndiqué(e)s. Les employé(e)s demandent également que soit réintégrée Johanne Boyer, secrétaire du syndicat, congédiée sans motifs valables ainsi que Jean-Pierre Calvé d'abord congédié, puis forcé de démissionner de son association.



Construction: dernier effort de Marois pour éviter le report du vote d'allégeance syndicale.

Le ministre Pierre Marois a nommé un médiateur en la personne de Jean-Louis Duchaine, dans le litige qui persiste entre l'Office de la Construction du Québec et son personnel syndiqué. On sait que le déclenchement d'une grève à ce moment-ci aurait pour effet de retarder la te-

nue du vote d'allégeance syndicale de la construction prévu du 4 au 8 novembre prochains.

On sait que la CSN et la FTQ ont donné leur appui aux employés de l'Office de la Construction en s'engageant à respecter d'éventuels piquets de grève devant les bureaux de scrutin.



Un médiateur à la traverse du St-Laurent

Le ministre Pierre Marois a finalement nommé un médiateur dans le conflit de travail entre la Société des Traversiers et le Syndicat de la Traverse du St-Laurent. Cette désignation donne suite à plusieurs pressions exercées par des autorités des régions de Sorel et de Berthier afin de redonner à leurs populations un service de traversier, interrompu le 6 juin dernier.

Le litige porte principalement sur le refus de la Société des Traversiers d'accorder au syndicat de ses marins CSN le droit d'embauche des nouveaux membres, privilège qui était acquis, lors de son affiliation à la centrale internationale SIU. L'abandon de cette revendication signifierait à toutes fins utiles la mort du syndicat, puisque sa représentativité syndicale diminuerait si la centrale américaine avait le loisir de placer ses membres, lors de l'implantation d'un deuxième traversier.

L'attitude de la Société des Traversiers dans ce dossier a privé quelque mille travailleurs d'un moyen de transport entre Sorel et Berthier depuis plus de 4 mois. Ces derniers doivent emprunter

...petites nouvelles...

dangereusement des petites embarcations pour se rendre à leur travail.

•••

Boycottage contre le CTR d'Alma

Les grévistes des Services de Pneus CTR à Alma au Lac St-Jean ont entrepris une tournée d'informations dans tout le Québec afin de préparer un boycottage des produits de leur employeur.

Depuis le 7 janvier dernier, moment où ils recevaient leur accréditation syndicale, les employés de CTR d'Alma subissent le harcèlement de leurs patrons pour les dissocier du syndicat. Le 28 février, CTR congédiait 10 des 25 membres du syndicat. Le 9 juillet: un commissaire au travail statuait que les mises à pied ont été effectuées pour activités syndicales et ordonnait le réengagement des travailleurs. Le commissaire reconnaissait aussi que CTR avait volontairement tenté d'inciter ses employés à lâcher leur association. À l'aide de fiers à bras de l'Agence Colossal, CTR a sorti 6,000 pneus de son entrepôt d'Alma, à l'encontre d'une injonction émise à son endroit.

La campagne du boycottage contre CTR va bon train dans la région d'Alma et les grévistes compte maintenant l'étendre aux 28 autres régions du Québec, où sont implantés des concessions de CTR.

•••

Chez les employés de garage de l'Estrie

Les 550 travailleurs de garages syndiqués CSN des

régions de Sherbrooke, Thedford, Victoriaville et Granby ont mandaté à 75% leur comité de stratégie, pour qu'il intente des moyens de pressions au moment opportun. Ces travailleurs veulent protester contre le refus de leurs employeurs, membres de la Corporation des Concessionnaires d'Automobile de l'Estrie, de négocier à une table commune comme cela se fait depuis 12 ans. Les employeurs refusent d'autre part de verser les 900 mille dollars prévus en indexation au cours de la dernière convention collective de travail. La formule d'indexation avait été préparée et négociée par les représentants patronaux, en novembre 78.

•••

Ça se corse au CSSCN

Au centre des Services Sociaux de la Côte Nord, les relations entre la direction générale et les syndiqué(e)s ne cessent de s'envenimer. L'employeur a en effet décidé d'abolir l'ancienneté de 32 employé(e)s, suspendu 25 d'entre eux et elles pour des périodes variant entre 3 et 10 jours et a finalement congédié trois officiers syndicaux. Ces mesures disciplinaires sont survenues à la suite du retour au travail des employé(e)s, le 8 octobre dernier, comme l'exigeait une injonction émise par le juge Laflamme de la Cour supérieure.

L'affrontement a pris forme au mois de septembre dernier alors que les syndiqué(e)s voulaient discuter des nombreux griefs et demandes de rencontres jusque-là demeurés sans réponse. L'employeur a dé-

cidé de suspendre un secrétaire pour une période d'une journée, à la suite de quoi les syndiqué(e)s décidèrent de tenir une assemblée générale. En réplique à leur geste, l'employeur suspend 3 autres secrétaires, ce qui provoqua le déclenchement d'une grève générale. Le retour au travail est survenu à la suite de l'injonction.

Normalement, le syndicat et la direction du Centre des Services Sociaux de la Côte Nord doivent se rencontrer au cours des prochains jours pour discuter des relations de travail. Il est improbable que la direction cesse son attitude intransigente envers ses employé(e)s.



La Fédération des Clubs Coopératifs de Consommation a tenu son congrès général à Montréal les 9-10 et 11 octobre derniers. Les débats ont principalement porté sur la situation du marché d'alimentation aux niveaux de l'augmentation du prix des produits alimentaires et de l'accroissement de la concentration économique dans ce secteur essentiel de la vie des citoyens.

Les délégués ont réaffirmé le principe de base de la coopérative, soit celui de combattre la vie chère par tous les moyens possibles. Les participants se sont aussi prononcés en faveur de l'obtention d'une charte de la part du gouvernement, ce à quoi il s'est re-

fusé jusqu'ici. Le gouvernement invoque l'incapacité de la coopérative de se développer économiquement, malgré ses nombreuses années d'existence pour justifier son refus. Cette absence de charte empêche la coopérative d'avoir accès à divers programmes fiscaux préférentiels ou encore à des prêts à taux d'intérêts réduits.

La fédération a aussi décidé de s'impliquer plus activement avec les groupes qui luttent contre la crise et a décidé d'inciter ses 5,000 membres à participer à la manifestation du 21 novembre à Ottawa organisée par la CTC, contre les hauts taux d'intérêts.

•••

Lancement du manifeste "pour un Québec socialiste"

Au cours d'une conférence de presse tenue lundi dernier à Montréal, le président du Mouvement Socialiste, Marcel Pepin a rendu public le manifeste "Pour un Québec socialiste, indépendant, démocratique et pour l'égalité entre les hommes et les femmes".

Ce manifeste donne suite à une réflexion collective de deux ans d'une centaine d'hommes et de femmes, provenant de divers milieux et régions, regroupé(e)s au sein du Comité des Cent. Le document fait le bilan du Québec d'aujourd'hui et propose l'établissement d'un processus de changement en profondeur de la société autour des 4 principaux axes soulevés dans son titre.

Au cours des prochains

...petites nouvelles...

mois, des comités régionaux du Mouvement seront implantés partout au Québec. Dès que quatre comités auront vu le jour, à l'exception de ceux de Montréal et Québec, un conseil national provisoire sera constitué. Il aura pour tâche de voir au bon fonctionnement du mouvement jusqu'à son congrès d'organisation, au plus tard dans un an.

Le mouvement n'a pas de visées électorales: il veut regrouper ceux et celles qui veulent définir ce que sera le socialisme d'ici. Il est totalement indépendant du mouvement syndical en général, donc de la CSN également.

Mouvement Socialiste
3446, rue St-Denis,
bureau 102
Montréal H2X 3L3
(514) 842-8383



L'organisme **Amnistie Internationale**, voué à la défense des droits et libertés individuelles, célèbre cette année sa vingtième année d'existence et profite de l'occasion pour élargir son membership. Amnistie Internationale a été fondée en 1961 par un avocat britannique du nom de Peter Benenson. Depuis ce temps, elle lutte pour la protection des prisonniers d'opinion et contre la torture et la peine de mort.

Afin de réaliser ses buts, Amnistie Internationale compte sur votre participation et vous propose de

LES DROITS DE LA PERSONNE:

TOUT LE MONDE Y A DROIT!



joindre les rangs de ses 200 mille membres. Pour les intéressé(e)s, veuillez communiquer au numéro (514) 931-5897 ou écrivez à l'adresse suivante: Amnistie Internationale, 1,800 boul. Dorchester, bureau 400, Montréal, Québec, H3M 2H2.

• • •

Répression en Turquie

Mme Oksan Yardimci, Conseillère juridique du DISK, syndicats turcs affiliés à la CMT, est, depuis le 5 janvier 1981, détenue à la prison militaire Métris pour femmes, à Istamboul, Turquie. Depuis sa détention, elle n'a été soumise à aucun procès.

Afin de protester contre les traitements inhumains et les tortures, elle a engagé le 15 septembre 1981, une grève de la faim et est déterminée à continuer celle-ci. Sa santé est très gravement compromise et sa vie peut être rapidement mise en danger.

La CMT est intervenue auprès des institutions européennes (Commission de la CEE, Parlement Européen, Conseil de l'Europe) et d'organisations comme Amnesty International. Par ailleurs, la CMT a adressé au Bureau International du Travail de nouvelles informations pour l'examen de la plainte en

cours contre le gouvernement.

En effet, la situation des autres prisonniers syndicaux reste identique, particulièrement les 52 responsables du DISK (membres du Bureau Exécutif, présidents de fédérations et de régions), qui sont sous le coup d'une condamnation à mort.



Les membres du syndicat des employé(e)s de Germain Transport, de la région de Trois-Rivières, ont signé une première convention collective de travail qui leur octroie une augmentation salariale de 56,5% au cours des trois années du contrat.

Composé en très grande majorité par des femmes, le syndicat a aussi obtenu la sécurité d'emploi, la reconnaissance syndicale et de l'ancienneté ainsi que des améliorations aux vacances. Les travailleurs et travailleuses de cette entreprise, spécialisée dans le transport d'écoliers, ont accepté les termes du contrat dans une proportion de 56,5% le 25 octobre dernier. Cette convention collective est avantageusement comparable à celle des autres transporteurs de la région, qui ont été acquies au prix de dures luttes.

• • •

La Coalition sur le Transport en Commun a proposé aux ministres Morin et Clair une formule sur

le mode de financement et les structures décisionnelles de la Commission de Transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Appréhendant une hausse des tarifs et une diminution de services, la coalition a suggéré la création d'un conseil d'administration à la CTCUM, composé de représentants municipaux, populaires et du gouvernement québécois, qui devraient assumer toute la responsabilité de la gestion du transport des personnes à Montréal.

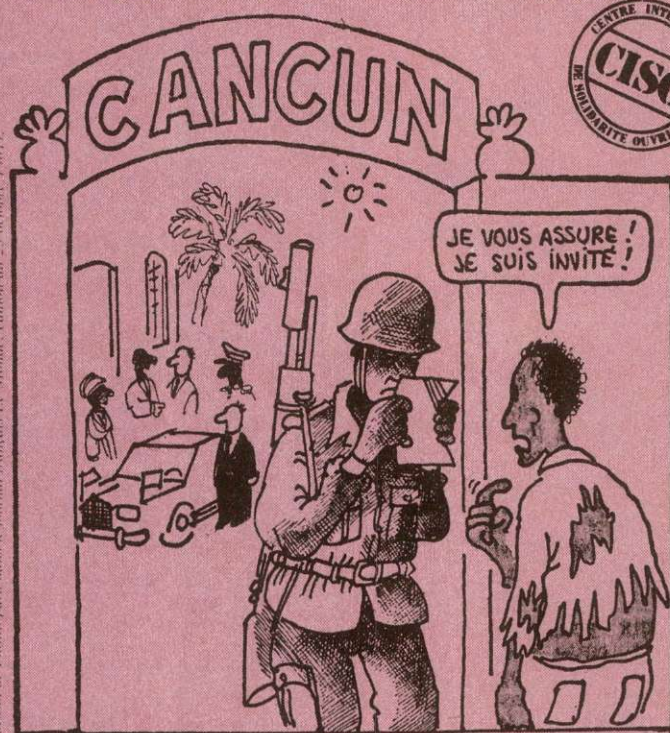
La coalition a aussi proposé d'imposer une taxe de 1% aux entreprises, basée sur la masse salariale, qui aurait pour avantage d'absorber les hausses de tarifs de la CTCUM, soit par versement direct au fond du transport ou encore par l'achat de cartes autobus-métro aux employés. Cette formule est en vigueur dans la région parisienne et connaît un bon succès financier puisqu'elle permet d'assumer les investissements pour les infrastructures.

Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$51 552 La CSN soutient 979 grévistes.

Vers le milieu des années 70, les pays du Tiers-monde, principalement situés dans le Sud, ont demandé l'ouverture de négociations globales avec les pays industriels avancés du Nord, dans le but d'aboutir à un nouvel ordre économique mondial plus juste. L'objectif de ces conférences Nord-Sud était de contribuer au règlement des problèmes aigus qu'affrontent les pays du Tiers-monde, à savoir:

- 1- La situation alimentaire, et la famine qui ne cesse d'augmenter.
- 2- La question de l'énergie, cruciale dans ces pays.
- 3- L'endettement (en 1979, leur dette était de \$414 milliards)
- 4- L'aide au développement. L'objectif mondial fixé par les Nations Unies est de 0.70 du produit national brut des pays. Les États-Unis ne consacrent que 0.18 pour cent de leur PNB à l'aide au développement, ce qui en chiffres absolus représente tout de même l'aide la plus importan-

La conférence de Cancun et les négociations nord-sud



te. Cependant, elle va surtout à l'Égypte et à Israël, deux pays intégrés dans la stratégie globale américaine au Proche-Orient.

- 5- Le commerce. Les pays du Tiers-Monde cherchaient à équilibrer leur balance d'échanges qui est très défavorable avec les pays riches du Nord.

Les Nations Unies, où les pays du Tiers-Monde sont majoritaires, s'est prononcée en faveur du dialogue Nord-Sud pour régler tous ces problèmes. Les États-Unis s'y sont opposés. La conférence sur l'économie mondiale à Paris en 1976-77 et la conférence de Youande en Afrique l'an dernier, ont aussi discuté de l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, mais sans grand résultat.

Le "consensus" de Cancun

C'est dans ce cadre que vient de se terminer à Cancun, au Mexique, la dernière conférence Nord-Sud avec la présence de 22 pays jugés représentatifs du Nord et du Sud. Le plus important participant à cette conférence fut Ronald Reagan, président des États-Unis et pour cause. Les États-Unis et leurs multinationales sont les plus favorisées dans l'ordre économique mondial actuel. Tout réaménagement de cet ordre touchera inéluctablement à leurs intérêts. On ne peut rien négocier en vue d'un réaménagement sans leur accord. Bien conscients de tout cela, les États-Unis se sont rendus à CANCUN armés par une politique envers le Tiers-Monde divulguée une semaine avant le début de la conférence (Discours

du président américain à Philadelphie le 15 octobre 1981).

Cette politique est constituée des éléments suivants:

- la liberté d'entreprendre;
- préférence au commerce et aux investissements privés;
- pas de transfert massif de ressources vers le Tiers-Monde;
- les États-Unis sont prêts à aider les États qui appliquent la politique souhaitée par Washington.

Après deux jours de discussions informelles, les média ont annoncé un "consensus à Cancun. Mais de quoi s'agit-il? Ce "consensus" est salué par le Wall Street Journal du 26 octobre 1981 comme une "victoire stratégique américaine" pour les quatre raisons suivantes:

- 1- Pas d'aide massive au développement.
- 2- Les Nations Unies sont exclues des négociations globales Nord-Sud, qui se dérouleront à travers les agences spécialisées (Banque mondiale, GATT: accord général sur le commerce et les tarifs douaniers)
- 3- Ces agences spécialisées, où les pays riches du Nord sont dominants, ne seront pas modifiées.
- 4- Il n'y aura pas de négociations politiques dans le cadre des négociations globales projetées.

Bref, les États-Unis ont accepté le principe des négociations globales entre le Nord et le Sud, mais la conférence de Cancun a accepté leurs conditions. Ils pourront donc continuer leur politique intentionnelle, comme le soutien de la junta salvadorienne, et continuer de consacrer la presque totalité de leur aide au développement à l'Égypte et à Israël.

L'équipe nouvelles csn

Jeanne Belzil, Jean-Noël Bilodeau, Guy Ferland, Louise Filteau, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Évrard, Suzanne Gloutnez, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Béangère Marchand, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux et André Sauvé.

collaboration:

Jean-Marc Phaneuf

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.